

Nigeria

Ce guide ne traite que de la fiscalité des services numériques. Si vous vendez des biens, ce guide ne s'applique pas.

Taux d'imposition

Le taux de TVA au Nigeria en 2023 est de 7,5%.

Seuil

Il n'y a pas de seuil de vente pour l'enregistrement, ce qui signifie que les entreprises numériques concernées doivent s'enregistrer aux fins de la TVA au Nigeria à partir du moment où elles sont vendues pour la première fois à des clients basés au Nigeria.

Liste des prestations

Les services couverts doivent inclure, mais sans s'y limiter:

Streaming, téléchargement ou accès à du contenu numérique, y compris des films, de la musique, des livres électroniques, des magazines, des actualités, des applications, des jeux, des services de bibliothèque ou des services similaires.

Jeu en ligne.

Billetterie en ligne hors frais de transport aérien international et de fret.

Services de paris en ligne.

Services de plate-forme d'intermédiation en ligne, y compris places de marché en ligne, plates-formes de paiement, covoiturage, réservation de voyages et d'hébergement, services de location ou services similaires vi.

Services de publicité en ligne.

Plateformes de médias sociaux par abonnement, y compris les applications de vidéoconférence, la messagerie instantanée, le chat, les rencontres, le partage d'images/vidéos ou des services similaires.

Services d'éducation en ligne standardisés tels que l'apprentissage en ligne, les webinaires ou des services similaires.

Services d'informatique en nuage, y compris services de stockage en nuage.

Service aux enchères.

Services professionnels et de conseil en ligne automatisés.

Magasins en ligne.

E-bibliothèque.

Pièce d'évidence

L'acquéreur de la fourniture réside au Nigéria, ce qui est étayé par une adresse de facturation, commerciale, résidentielle ou postale nigériane.

Il peut être déduit des informations fournies au fournisseur que le lieu de résidence habituelle du consommateur est le Nigeria.

Le client est une société constituée en vertu de toute loi au Nigeria.

L'URL, la géolocalisation ou l'adresse IP du client se trouve au Nigeria.

Les services sont physiquement exécutés au Nigeria.

Il existe d'autres preuves suggérant que l'approvisionnement est consommé ou utilisé au Nigéria ou que de tels approvisionnements ne peuvent être utilisés qu'au Nigéria.

Lorsqu'un lieu de consommation ne peut être établi pour les fournitures à l'aide de l'un des indices ci-dessus, le lieu de consommation est le Nigéria si le paiement des fournitures provient d'une banque ou de toute autre institution financière agréée au Nigéria conformément aux lois nigérianes.

Procédure d'inscription

Les fournisseurs non résidents doivent se connecter au portail d'enregistrement et fournir les informations requises dans un formulaire en ligne prescrit.

Les informations à fournir par les fournisseurs non-résidents comprennent:

Nom de l'entreprise, y compris le nom commercial.

Qu'il s'agisse d'un fournisseur primaire ou intermédiaire ou des deux.

Nature des approvisionnements.

Nom de la personne de contact ou de l'agent chargé de traiter avec le Service.

L'adresse enregistrée de l'entreprise et c'est la personne de contact si différente de celle ci-dessus.

Numéro de téléphone de la personne de contact.

Adresse électronique de la personne de contact.

URL du site Web des fournisseurs non résidents par l'intermédiaire desquels ses activités sont menées au Nigéria.

Numéro d'identification fiscale des FOURNISSEURS NON RÉSIDENTS dans sa juridiction de résidence, si un tel numéro est délivré au fournisseur pour exercer ses activités dans sa juridiction.

Identification fiscale nigériane (si déjà immatriculé à la TVA au Nigeria).

Toute autre information que les fournisseurs non résidents pourraient juger pertinente.

Représentant fiscal

La Loi permet à un contribuable de nommer un représentant aux fins de se conformer à la Loi. À ce titre, les fournisseurs non résidents peuvent utiliser les services d'un représentant ou d'un fournisseur de services tiers pour agir en son nom dans l'exécution de certaines procédures ou fonctions auxiliaires, telles que la soumission de déclarations, etc.

Dépôt des déclarations de TVA et date de paiement de la TVA

Les fournisseurs non résidents enregistrés aux fins de la TVA seront tenus de déposer des déclarations de TVA mensuelles, même pour les mois où aucune fourniture imposable n'a été effectuée au Nigéria.

La déclaration peut être déposée, si possible, à distance via un portail.

La déclaration peut également être déposée à l'aide du formulaire spécial TVA et transmise par courrier électronique.

Le rapport doit être soumis dans le modèle prescrit émis par le Service, indiquant:

Numéro d'identification d'enregistrement du fournisseur.

Période d'imposition.

Montant imposable.

Monnaie de paiement.

Taxe totale payée ou à payer.

Le nom de la personne auprès de laquelle la taxe a été perçue.

Toute autre information pouvant être prescrite par le service.

Les déclarations doivent être rendues au plus tard 21 jours après la fin du mois au cours duquel les fournitures ont été effectuées.



